



Mon employeur m'a annulé un jour de travail moins de 24h avant en dehors de mon travail

Par **Monsieur M**, le **04/01/2024** à **15:34**

Bonjour, j'étais censé travailler exceptionnellement le dimanche 24 décembre car le magasin où je travaillais ouvrait exceptionnellement ce jour. C'était prévu depuis 3 semaines et si j'avais le droit de poser un jour de repos en retour car ça me faisait 6 jour de travail sans repos. Sauf que le Vendredi 23 décembre vers 19h alors que je n'étais plus sur mon lieu de travail je reçois l'appelle de mon employeur pour me dire que il n'y a pas beaucoup de travail à faire pour le lendemain donc ça ne sert à rien que je vienne. Ayant mal compris et pensant que c'était l'entreprise entière qui n'ouvrait pas ces portes , je n'est donc rien dit . Mais il se trouve finalement que il ont appelé seulement moi parce que il ne voulait pas du personnel en trop pour le peu de travail qu'il y avait à faire. Finalement je me suis retrouvé à travailler le jour où j'avais placé mon jour de repos qui était accepté depuis 3 semaines alors que j'avais prévu des choses et tout ça en étant seulement prévenu à la dernière minutes. Je voulais donc savoir si il était légal de me prévenir seulement quelques heures alors que tout était organisé depuis 3 semaines et est ce qu'il y a des démarches que je peux faire pour les poursuivre ?